



Communiqué de presse
4 mai 2012

Bronzage en cabine :

Le SNPBC interpelle les pouvoirs publics sur les « offres illimitées »

Face aux attaques dont sont l'objet les centres de bronzage depuis plusieurs semaines, le SNPBC s'élève contre l'immobilisme des pouvoirs publics. Alors qu'ils cèdent aux pressions des lobbies sans prendre en compte les pratiques sécuritaires de la grande majorité des centres de bronzage, les pouvoirs publics restent désespérément immobiles sur le sujet des offres dites « illimitées ».

Depuis deux ans, des centres de bronzage fleurissent en proposant des formules de bronzage sur la base d' « abonnement mensuel forfaitaire offrant un nombre de séances illimitées ».

A plusieurs reprises, le SNPBC a alerté les pouvoirs publics (la DGS - Direction Générale de la Santé et la DGCCRF – Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) sur la potentielle dangerosité de ce type d'offre tarifaire qui pousse les clients à une exposition excessive.

Par ailleurs, ce type d'affichage met à mal les efforts d'une profession qui s'engage, dans le même temps, **dans la promotion du bronzage responsable**. La réglementation française, mise en place en 1997, recommande un maximum de 33 à 60 séances d'UV par an. Elle est la plus rigoureuse d'Europe en matière de limite d'exposition.

L'enquête interne menée par le SNPBC confirme que les clients des centres de bronzage illimités ont une consommation qui peut aisément dépasser la limite préconisée par la réglementation.

Les centres pratiquant ce type de tarification attirent une population jeune, et particulièrement vulnérable car insuffisamment informée. Ce type de centres ne pratique, en effet, pas ou peu la prévention du risque solaire.

Dans le même temps, les clients des centres arborant une tarification « classique », avec un paiement à la séance, ont une consommation parfaitement modérée, avec une moyenne de seulement 7 séances par an (Chiffres SNPBC 2011).

Le SNPBC appelle une nouvelle fois les pouvoirs publics à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à aux pratiques tarifaires faisant la promotion d'une consommation illimitée.

A propos du SNPBC : Créé en 1998, le Syndicat National des Professionnels du Bronzage en Cabine (SNPBC) représente la profession au sein de la Confédération Nationale de

l'Esthétique Parfumerie (CNEP). Il est membre de l'European Sunlight Association (ESA) et siège dans les commissions internationales relatives au rayonnement et au bronzage en cabine. www.snpbc.org

Contacts presse

3d Communication

Bénédicte Couturier / Caroline Pierron

01 46 05 87 87

bcouturier@3dcommunication.fr / cpierron@3dcommunication.fr